

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 963

18 avril 2008

SOMMAIRE

Apalta Holding S.A.	46203	Inncona S.à r.l. & Cie. Sixième (6.) S.e.c.s.	46222
Barclays International Funds	46178	Innova Financial Holding S.à r.l.	46221
Capcam S.A.	46180	Institut VitaminE S.à r.l.	46178
CMC Luxembourg Holdings S.à r.l.	46202	LBC Luxco S.à r.l.	46186
Coast Holding S.à r.l.	46224	MCP-CMC III (NQP) S.à r.l.	46198
Coast Holding S.à r.l.	46224	MCP-CMC III S.à r.l.	46201
Electro Motor & Compressors S.A.	46221	MCP-CMC III S.à r.l.	46201
Fidessa Asset Management S.A.	46202	NEThave Investments Holding S.à r.l.	46202
Fox Luxco S.à r.l.	46179	Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l.	46224
GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l.	46195	Pharos S.A.	46221
GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l.	46196	Poel Baltic Holding, S.à r.l.	46197
GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l.	46178	Project Bird Holding IIIA S. à r.l.	46187
GP-3 Munich C LBC Vesta S.à r.l.	46198	Rilston S. à r. l.	46215
GP-3 Office B LBC Luxco S.à r.l.	46179	Structured Finance Management (Luxem- bourg) S.A.	46197
GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l.	46186	WP IX LuxCo I S.à r.l.	46199
GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l.	46187		
GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l. ...	46194		
GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l.	46195		
GP-8 Berlin LBC Luxco S.à r.l.	46197		

Barclays International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 31.681.

Les comptes annuels au 31 Octobre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008042666/7239/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08190. - Reçu 165,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mars 2008.

GP-2 Office A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 124.796.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043013/8700/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Institut VitaminE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 100, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 77.169.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 mars 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2008043184/206/13.

(080046704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-3 Office B LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.804.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolpho Amboss

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043014/8700/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 352.275,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 123.515.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolpho Amboss

Gérants Catégorie B:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043020/8700/30.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00486. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Capcam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.293.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of February.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Redange-sur-Attert, acting on behalf of her absent colleague Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

Wisley S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 57.649 and having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by its managing director, Mr. Stéphane Hépineuze, private employee, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it forms as follows:

Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Capcam S.A."

The corporation may have one shareholder or several shareholders. For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the corporation.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality of the registered office by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

In general fashion, it may grant assistance to subsidiaries, affiliated companies, companies of the same group or to any other company or entity it has a direct or indirect financial or other interest in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

An additional purpose of the corporation is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owner option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. Management

Art. 6. For so long as the corporation has a Sole Shareholder, the corporation may be managed by a Sole Director only. Where the corporation has more than one shareholder, the corporation shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the corporation. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. They may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

When a legal person is appointed as a director of the corporation, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 5^{bis} of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors, or in the case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders. Such proxy holder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Nevertheless, the first managing director and the first chairman of the board may be appointed by the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

Title V. General meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the 15th of May at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Transitory dispositions

- 1) The first business year shall begin on the day of Incorporation of the company and shall end on December 31st, 2008.
- 2) The first annual general meeting will be held on 2009.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed as follows:

	shares
Wisley S.A., prenamed	1,000
Total	1,000

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately ONE THOUSAND NINE HUNDRED EURO (1,900.- EUR).

Sole shareholder' resolutions

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following have been elected as director, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2013:
 - Mr Matthijs BOGERS, companies' director, born in Amsterdam (The Netherlands), on November, 24 1966, with professional address at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor, its term of office expiring at the General Meeting of the year 2013:
 - European Trust Services Luxembourg S.à r.l., with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.
- 4.- The registered office of the company is established at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove stated capacities, he signed with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, agissant en remplacement de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, lequel restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Wisley S.A., une société constituée et régie selon les Lois du Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 57.649 et ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Stéphane Hépineuze, employé privé, avec adresse professionnelle à L - 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Capcam S.A."

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires. Tant que la société n'a qu'un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la société.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement à toute société filiale, société affiliée, société du même groupe ou à toute autre société ou entité dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect, ou un intérêt d'une autre nature, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

Un objet supplémentaire de la société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. Tant que la société a un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la société a plus d'un actionnaire, la société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Dans ce cas, l'assemblée générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'administrateur unique en place.

L'administrateur unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Dans ces statuts, toute référence au conseil d'administration sera une référence à l'administrateur unique (dans l'hypothèse où la société n'a qu'un seul administrateur) tant que la société a un associé unique.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, telex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, telex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, selon le cas ou par la signature de l'administrateur unique, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Toutefois, le premier administrateur-délégué et le premier président du conseil peuvent être nommés par l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 15 mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription - Libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

	actions
Wisley S.A., préqualifiée	1.000
Total	1.000

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE NEUF CENTS EUROS (1.900,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2.- Est appelé aux fonctions d'administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:
Monsieur Matthijs BOGERS, né à Amsterdam (Pays-bas) le 24 novembre 1966, Directeur de Société, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2013:
European Trust Services Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 33.065.
4. Le siège social de la société est fixé à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, es-qualités qu'il agit, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hépineuze, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mars 2008, LAC/2008/9971. — Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (155€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mars 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008043144/202/319.

(080046652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-4 Inner City A LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.827.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043015/8700/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 131.558.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolpho Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme
FRANCESCO ABRUZZESE

Référence de publication: 2008043025/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00457. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-5 Inner City B LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.786.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de ta société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2008043016/8700/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Project Bird Holding IIIA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 137.305.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the third of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Project Bird Holding II S. à r.l., a "société à responsabilité limitée" constituted and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, not yet registered with the trade and

companies register of Luxembourg, duly represented by Mr Tim KOSLOWSKI, lawyer, residing professionally at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg, on March 3rd, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - name - duration - registered office - purpose

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "Project Bird Holding IIIA S. à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible or non-convertible instruments of whatever kind and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II: Capital - units

Art. 5. The subscribed capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a par value of one Euro (EUR 1) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each corporate unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

The Company may redeem its own corporate units.

In the event any member surrenders one or more of his corporate units, such member shall surrender the convertible instruments held by him which are issued in reference to such corporate units, if any, to the Company and this latter shall redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of such convertible instruments.

Any member who transfers one or more of his corporate units to another person shall transfer the convertible instruments, which are issued in reference to such corporate units, if any, to that same person, in accordance with the applicable terms and conditions of such convertible instruments.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III: Administration

Art. 12. The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) manager having A signatory powers and at least one (1) manager having B signatory powers, either members or not.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one member, or if a general meeting of the members acknowledges that the Company has only one member left, the Company may be managed by one manager only until the ordinary general meeting of members following the acknowledgment of the existence of more than one member.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signature of 2 (two) managers including the signature of one manager having A signatory powers and one manager having B signatory powers and in case of a sole manager by the single signature of such sole manager.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and eight.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV: Winding up - liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by Project Bird Holding II S. à r.l., prenamed, and have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole member

The prenamed sole member, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, has immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at 3 (three). The following are appointed as managers for an indeterminate period of time:
 - Mr Pierre Metzler, lawyer, born in Luxembourg, on December 28, 1969, professionally residing at L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse is appointed manager having A signatory powers;
 - Mr Ian Michael Stuart Downie, company director, born in Hong-Kong (China) on January 28, 1949, residing at Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom is appointed manager having B signatory powers;

- Mrs Eva Monica Kalawski, company director, born in Worcester, Massachusetts (USA) on May 23, 1955, residing at 2031 Canal Street, Venice, California, 90291 USA is appointed manager having B signatory powers.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Project Bird Holding II S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, pas encore inscrit au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Tim KOSLOWSKI, juriste, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg le 3 mars 2008.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} : Forme - dénomination - durée - siège - objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de «Project Bird Holding IIIA S. à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre localité de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la détention, la gestion et le développement de ces participations.

L'objet de la Société sera, en particulier, l'acquisition de tous types de valeurs, négociables ou non, valeurs mobilières, obligations, titres de créance, effets de commerce et tous autres titres, y compris des valeurs émises par un Gouvernement, quel qu'il soit, ou par toute autre autorité internationale, nationale ou locale, et de tous autres droits s'y rattachant, que ce soit par achat, apport, souscription, option, ou par tout autre moyen, ainsi que le transfert par vente, échange ou par tout autre moyen. En outre, la Société est en droit de procéder à l'acquisition et au développement de brevets et licences s'y rapportant.

La Société pourra contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'instruments convertibles ou non-convertibles de quelque nature qu'ils soient et de titres de créance. La Société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra avoir également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou dans toute société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

D'une manière générale, la Société peut exécuter toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Titre II: Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-)chacune.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne a été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales.

Dans l'hypothèse où un quelconque associé transfère une ou plusieurs de ses parts sociales, cet associé devra transférer les instruments convertibles détenus par lui qui sont rattachées à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à la Société et celle-ci devra racheter ces instruments convertibles, s'il devait y en avoir, conformément aux conditions générales de ces instruments financiers.

Un quelconque associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales à une autre personne devra transférer les instruments convertibles rattachées à ces parts sociales, s'il devait y en avoir, à cette même personne, conformément aux conditions générales de ces instruments convertibles.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III: Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature A et au moins un (1) gérant ayant un pouvoir de signature B, associés ou non.

Toutefois, si la Société a été constituée par un associé unique, ou si à une assemblée générale des associés il est constaté que la Société n'a plus qu'un associé unique, la Société pourra être gérée par un gérant unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des associés suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre,

télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunion des gérants.

Art. 14. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 15. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des membres, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de 2 (deux) gérants incluant la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ainsi que la signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature B et en cas de gérant unique par la seule signature de ce gérant unique.

Art. 17. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 18. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille huit.

Art. 19. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV: Dissolution - liquidation

Art. 20. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 21. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par Project Bird Holding II S. à r.l., préqualifié, et a été intégralement libérée par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ce dont il a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique, représenté comme ci-avant indiqué, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

2. Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois). Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

- M. Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg, le 28 décembre 1969, résidant professionnellement à L 2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse est nommé gérant avec pouvoir de signature A.

- M. Ian Michael Stuart Downie, gérant des sociétés, né à Hong-Kong (Chine) le 28 janvier 1949, résidant à Beech Hill, Easton, Winchester, Hampshire, S050 7HP United Kingdom est nommé gérant avec pouvoir de signature B.

- Mme. Eva Monica Kalawski, gérante des sociétés, née à Worcester, Massachusetts (USA) le 23 mai 1955, résidant à 2031 Canal Street, Venice, California, 90291 USA est nommée gérante avec pouvoir de signature B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'à la demande du comparant en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, ès-qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Koslowski et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 mars 2008. LAC/2008/10196. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008043173/5770/368.

(080046769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-6 Development LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.785.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043017/8700/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-1 Munich A LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heiehnaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.264.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolphe Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

FRANCESCO ABBRUZZESE

Référence de publication: 2008043027/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-7 Opportunity LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 124.780.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolpho Amboss

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043018/8700/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00483. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-2 Munich B LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.281.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese
- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolpho Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

FRANCESCO ABBRUZZESE

Référence de publication: 2008043028/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00460. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-8 Berlin LBC Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 128.332.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie A:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur David Beardsell
- Monsieur Rodolpho Amboss

Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043019/8700/29.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00484. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Poel Baltic Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.558.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50592 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008043224/211/11.

(080046819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Structured Finance Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.021.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 février 2007

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide, en date du 16 février 2007, de terminer le mandat de Van Cauter-Snauwaert & Co Sàrl (anciennement Van Cauter Sàrl) en tant que commissaire aux comptes de la société.

A Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2008043057/536/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2008, réf. LSO-CO06041. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

GP-3 Munich C LBC Vesta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 132.263.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des gérants du 1^{er} février 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie B de la société:

- Monsieur John Mc Carthy, Administrateur de sociétés, né le 6 septembre 1961 à New York (Etats-Unis d'Amérique), résident à 120 Regents Park Road, Londres NW1 8XL, (Royaume Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de catégorie B:

- Monsieur David Beardsell, Administrateur de sociétés, né le 16 juin 1975 à New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle à 25, Bank Street, Londres E14 5LE, (Royaume Uni).

Dès lors, depuis le 1^{er} février 2008, le Conseil de gérance se compose comme suit:

Gérants Catégorie A:

- Monsieur Francesco Abbruzzese

- Monsieur Benoît Bauduin

Gérants Catégorie B:

- Monsieur David Beardsell

- Monsieur Rodolphe Amboss

- Monsieur Robert Shaw

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2008.

Pour extrait conforme

FRANCESCO ABBRUZZESE

Référence de publication: 2008043029/8700/31.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2008, réf. LSO-CO00461. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

MCP-CMC III (NQP) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 134.355.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte d'apport en date du 25 février 2008 que les 500 parts sociales détenues par la société Monitor Clipper Equity Partners (NQP) III L.P. ont été cédées à la société MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCP-CMC III (NQP) Sàrl

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008043058/1459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05067. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.363.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

In the year two thousand eight, on the eleventh of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WP IX International Holdings, LLC, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 ("WPPE IX") United States of America,

being the sole shareholder of WP IX LuxCo I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register under number B 110.184, (the "Company"),

duly represented by Mrs. Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party representing the whole corporate capital then considers the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of one million seven hundred forty thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,740,875) represented by sixty-nine thousand six hundred thirty-five (69,635) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, up to two million three hundred sixty-three thousand five hundred euros (EUR 2,363,500) represented by ninety-four thousand five hundred forty (94,540) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, to be paid by a contribution in cash of six hundred twenty-two thousand six hundred twenty-five euros (EUR 622,625) by the issue of twenty-four thousand nine hundred five (24,905) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

2. Subsequent amendment of article six (6) paragraph one (1) of the articles of association of the Company that now reads as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at to two million three hundred sixty-three thousand five hundred euros (EUR 2,363,500) represented by ninety-four thousand five hundred forty (94,540) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed."

and passes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed share capital of the Company from its present amount of one million seven hundred forty thousand eight hundred seventy-five euros (EUR 1,740,875) represented by sixty-nine thousand six hundred thirty-five (69,635) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, up to two million three hundred sixty-three thousand five hundred euros (EUR 2,363,500) represented by ninety-four thousand five hundred forty (94,540) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, by the issue of twenty-four thousand nine hundred and five (24,905) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each.

All the twenty-four thousand nine hundred and five (24,905) shares have been subscribed by the sole shareholder here represented as aforementioned.

All the issued shares are fully paid up by the sole shareholder by a contribution in cash so that the amount of six hundred and twenty-two thousand six hundred and twenty-five euros (EUR 622,625) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further the foregoing resolution, Article six (6) of the Company's Articles of Association is amended and will now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at to two million three hundred sixty-three thousand five hundred euros (EUR 2,363,500) represented by ninety-four thousand five hundred forty (94,540) shares of a par value of twenty-five euros (EUR 25) each, all fully paid-up and subscribed."

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at EUR 6,600.-.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WP IX International Holdings, LLC, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 ("WPPE IX"), Etats-Unis d'Amérique,

étant l'associé unique de WP IX LuxCo I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110.184, (la "Société"),

dûment représentée par Madame Ute Bräuer, Maître en droit, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration.

La procuration précitée signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, considère l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.740.875) représenté par soixante-neuf mille six cent trente-cinq (69.635) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à deux millions trois cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 2.363.500) représenté par quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante (94.540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, devant être payées par un apport en numéraire de six cent vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros (EUR 622.625) par l'émission de vingt-quatre mille neuf cent cinq (24.905) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

2. Modification subséquente de l'article six (6) des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 2.363.500) représenté par quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante (94.540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société pour le porter de un million sept cent quarante mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.740.875) représenté par soixante-neuf mille six cent trente-cinq (69.635) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à deux millions trois cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 2.363.500) représenté par quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante (94.540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par l'émission de vingt-quatre mille neuf cent cinq (24.905) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

Toutes les vingt-quatre mille neuf cent cinq (24.905) parts sociales nouvelles ont été intégralement souscrites par l'associé unique, représenté comme il est ci-avant.

Toutes les parts sociales sont libérées par l'associé unique par apport en numéraire, de sorte que la somme de six cent vingt-deux mille six cent vingt-cinq euros (EUR 622.625,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, Article six (6) des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent soixante-trois mille cinq cents euros (EUR 2.363.500) représenté par quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quarante (94.540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de EUR 6.600,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. BRÄUER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2008. Relation: LAC/2008/11475. — Reçu trois mille cent treize euros treize cents (0,50% = 3.113,13.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008043108/242/122.

(080046490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

MCP-CMC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 134.354.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte d'apport en date du 25 février 2008 que les 500 parts sociales détenues par la société Monitor Clipper Equity Partners III L.P. ont été cédées à la société MCP-CMC III (Cayman) L.P., une société constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCP-CMC III Sàrl

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008043059/1459/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05061. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

MCP-CMC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 134.354.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte d'apport en date du 25 février 2008 que les 500 parts sociales détenues par la société MCP-CMC III (Cayman) L.P. ont été cédées à la société MCP-CMC (NQP) III Sàrl, une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Luxembourg, L-1258, rue Jean-Pierre Brasseur, 16, enregistrée au Registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 134.355.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MCP-CMC III Sàrl

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008043060/1459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05064. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Fidessa Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

—
Extrait des minutes du Conseil d'Administration de la société tenu le 26 novembre 2007

Suite à l'approbation de l'assemblée des actionnaires de la Société du 11 février 2000, le Conseil d'Administration a nommé Mr Frank BERGMAN et Mr Theo van den BERGHE comme Administrateurs-Délégués en charge de la gestion journalière de la Société.

Mr Frank BERGMAN et Mr Theo van den BERGHE sont chacun autorisés à engager la Société par leur seule signature jusqu'à concurrence de EUR 50.000,-.

Luxembourg, le 21 février 2008.

John DERCKSEN

Administrateur

Référence de publication: 2008043061/1459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

CMC Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 134.356.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'acte d'apport en date du 25 février 2008 que les 618 parts sociales détenues par la société MCP-CMC (NQP) III Sàrl ont été cédées à la société MCP-CMC III Sàrl, une société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au Luxembourg, L-1258 Luxembourg, rue Jean-Pierre Brasseur, 16, enregistrée au Registre de commerce du Luxembourg sous le numéro B 134.354.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CMC Luxembourg Holding Sàrl

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2008043062/1459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

NETHave Investments Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 99.687.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un acte de cession en date du 20 décembre 2007 que les 5.319 parts sociales détenues par la société Interfield Consultancy (C.I.) Limited ont été cédées à la société Stichting Particulier Fonds SVEPS, une société privée constituée sous le droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Curaçao, Schottegatweg Oost, 18, enregistrée au Registre de Commerce de Curaçao sous le numéro S-3535.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETHave Investments Holdings Sàrl.

John DERCKSEN

Mandataire

Référence de publication: 2008043063/1459/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05060. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Apalta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.276.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of February.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Andre Atema, manager, born in Amsterdam, the Netherlands, on September 8, 1965, residing at Sissinge 13, 9471 JP, Zuidlaren, the Netherlands, and

2. Mr. Mads Ellefsen, manager, born in Kristiansand, Norway, on April 3, 1969, residing at Nesttunbrekka 80, 5221 Nesttun, Norway,

both persons here represented by M. Soleau Luc, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

y virtue of two proxies established under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing persons, represented as stated above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a "société anonyme", which the founding shareholders form between themselves:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed, between the subscribers and all those who become owners of shares issued hereafter, a public limited liability Company "Société anonyme" (hereafter the "Corporation"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The purpose of the Corporation is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Corporation may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Corporation may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt which may be convertible and/or equity securities. The Corporation may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Corporation may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Corporation may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Corporation against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Corporation may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Corporation will have the name of "Apalta Holding S.A.".

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of directors.

The Corporation may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Corporate capital.

6.1. The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) represented by twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares with a nominal value of one Euro and twenty-five Cents (€ 1,25.-) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 27 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Repurchase of own shares. The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with the Law.

Chapter III. Management

Art. 9. Board of Directors. The Board of Directors is composed by two categories of Directors, respectively called "Category A Directors" and "Category B Directors".

The Directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of Shareholders which may at any time remove them.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors.

10.1. The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

10.2. The Board of Directors is convened upon call by the chairman or upon request of any two Directors, as often as the interest of the Corporation so requires.

10.3. Written notice of any meeting of the Board of Directors of the Corporation shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board of Directors of the Corporation. No such written notice is required if all the members of the Board of Directors of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Board of Directors of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Board of Directors of the Corporation.

10.4. Any member of the Board of Directors of the Corporation may act at any meeting of the Board of Directors of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

10.5. Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 11. Decisions of the Board of Directors. The Board of Directors may validly deliberate if a quorum of Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be reached if the majority of the Corporation's Directors is present or represented and with at least the presence or representation of one Director of each Category. Decisions taken by the Board of Directors shall require the vote of the majority of the Directors present or represented, with at least the favorable vote of one Director of each Category.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 17 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Director(s).

Art. 12. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the Supervisory Board or to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Every three months, the Board of Directors must submit a written report to the Supervisory Board about the current situation of the Corporation.

Art. 13. Decisions of the Board of Directors requiring the previous approval of the Supervisory Board. The Board of Directors shall require the previous approval of the Supervisory Board for the following decisions:

- To rent, to let, to acquire, to alienate or encumber immovable goods and claims to such goods;
- To lend money, to borrow money and to enter into credit agreements;
- To make gifts;
- To participate in other companies and enterprises;
- To conduct cases at law as the plaintiff, with the exception of actions before judgment and provisional measures;
- To agree on compositions with regard to bankruptcies and official moratoriums and to make compromises;
- To provide personal and collateral security;
- To hire, dismiss or suspend employees with a gross salary of more than one hundred thousand Euro (€ 100,000.-) or the equivalent;
- To enter into agreements of whatever nature, of which the subject or the value exceeds two hundred and fifty thousand Euro (€ 250,000.-) or the equivalent. In this regard, agreements entered into with the same opposite party within one month shall be treated as a single agreement;
- To establish or close any branch/office of the Corporation in and outside Luxembourg;
- To file a petition in bankruptcy or for an official moratorium;
- To transfer the businesses conducted by the Corporation or their closing down, in full or in part;
- To appoint proxies and to lay down their powers.

Art. 14. Bindingsignatures. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the sole signature of the Managing Director, provided that special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 15 of the present Articles.

In case the Corporation is administrated by two categories of Directors, the Corporation will be only committed by the joint signature of one Category A Director and one Category B Director, except in case a conflict of interest as defined in article 17 below occurs.

Art. 15. Day-to-day management. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Corporation to one or more Directors, who will be called Managing Directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Corporation or of a special branch to one or more Directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either Shareholders or not.

Art. 16. Liability- Indemnification. The Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Director or officer may be entitled.

Art. 17. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Corporation and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Director or any officer of the Corporation has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Director or officer of the Corporation who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Corporation shall contract or otherwise engage in business

shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Director's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

Chapter IV. Supervision of the Board of Directors

Art. 18. Supervisory Board. The Supervisory Board is composed of one or more Supervisory Directors and is entrusted with the supervision of the activities of the Board of Directors.

The Supervisory Directors are appointed by the general meeting of Shareholders for a period to be determined during said general meeting.

The number of Supervisory Directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the Shareholders.

No member of the Supervisory Board can be at the same time member of the Board of Directors unless if it is in accordance with the law of August 25, 2006 on the European Company.

Art. 19. Meetings of the Supervisory Board.

19.1. The Supervisory Board may elect from among its members a chairman.

19.2. The Supervisory Board convenes upon call by the chairman at least one time per year, and is also convened upon call by the chairman upon request of at least any two Supervisory Directors, or upon request of the Board of Directors.

19.3. Written notice of any meeting of the Supervisory Board of the Corporation shall be given to all Supervisory Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board of the Corporation. No such written notice is required if all the members of the Supervisory Board of the Corporation are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the Supervisory Board of the Corporation. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by decision of the Supervisory Board of the Corporation.

19.4. Any member of the Supervisory Board of the Corporation may act at any meeting of the Supervisory Board of the Corporation by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

19.5. Any Supervisory Director may participate in a meeting of the Supervisory Board of the Corporation by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

19.6. Notwithstanding the foregoing, a decision of the Supervisory Board of the Corporation may also be passed in writing. Such decision shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every Supervisory Director. The date of such decision shall be the date of the last signature.

Art. 20. Decisions of the Supervisory Board. The Supervisory Board may validly deliberate if a quorum of Supervisory Directors is present or represented at such board meeting. A quorum shall be deemed to be present or represented if the majority of the Corporation's Supervisory Directors is present or represented. Decisions taken by the Supervisory Board shall require the vote of the majority of the Supervisory Directors present or represented.

In the event that at any meeting the number of votes for and against a decision are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Art. 21. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board is vested with the supervision of the activities of the Board of Directors. In this regard, the Supervisory Board benefits from an unlimited right to review all the operations managed by the Board of Directors and must give its approval prior to the execution of the operations described in article 13 of the present Articles.

Art. 22. Binding signatures. The Corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two Supervisory Directors in accordance with the quorum described in article 20 of the present Articles.

Art. 23. Liability- Indemnification. The Supervisory Board assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Corporation.

The Corporation shall indemnify any Supervisory Director or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Supervisory Director or officer of the Corporation, or, at the request of the Corporation, of any other Corporation of which the Corporation is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be

indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Corporation is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Supervisory Director or officer may be entitled.

Chapter V. Shareholder(s)

Art. 24. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of the Shareholders of the Corporation shall represent the entire body of Shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Corporation.

Art. 25. Annual general meeting of the shareholders. The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Corporation or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 15th of March of each year at 10 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the Shareholders of the Corporation may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors of the Corporation, exceptional circumstances so require.

Art. 26. Other meetings of the shareholders. Other meetings of the Shareholders of the Corporation may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 27. Procedure, vote.

27.1. Each share is entitled to one vote.

27.2. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, decisions at a meeting of the Shareholders of the Corporation duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

27.3. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, decisions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed by the Shareholders present or represented.

27.4. However, the nationality of the Corporation may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders, if any.

27.5. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Corporation by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

27.6. Any shareholder may participate in a meeting of the Shareholders of the Corporation by conference call, by videoconference, or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

27.7. If all the shareholders of the Corporation are present or represented at a meeting of the shareholders of the Corporation, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Chapter VI. Supervision

Art. 28. Statutory auditors. The operations of the Corporation shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of Shareholders of the Corporation which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of Shareholders of the Corporation with or without cause.

Chapter VII. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 29. Financial Year. The accounting year of the Corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 30. Appropriation of profits. After deduction of any and all of the expenses of the Corporation and the amortization, the credit balance represents the net profit of the Corporation.

On the net profit, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the Corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The Board of Directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the Law.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Chapter VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Corporation may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, which will specify their powers and fix their remuneration.

Chapter IX. Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments thereto, together with the law of August 25, 2006 on the European Company, and the Council Regulation Rule No 2157/2001 of October 8th, 2001,

Transitory provisions

1. The first accounting year shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on December 31, 2008.

2. The first annual meeting of the Shareholders shall be held in 2009.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
1. Mr. Andre Atema	12,400
2. Mr. Mads Ellefsen	12,400
TOTAL	<u>24,800</u>

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000.-) is now available to the Corporation evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand Euro.

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following decisions by unanimous vote:

1. The Corporation is administrated by two Category A Directors and two Category B Directors.
2. The following persons are appointed as members of the Board of directors:

Category A Directors:

- Mr. Andre Atema, manager, born in Amsterdam, the Netherlands, on September 8, 1965, residing at Sissinge 13, 9471 JP, Zuidlaren, The Netherlands; and
- Mr. Mads Ellefsen, manager, born in Kristiansand, Norway, on April 3, 1969, residing at Nesttunbrekka 80, 5524 Nesttun, Norway

Category B Directors:

- Mr. Gilles Jacquet, employee, born in Saint Mard (Belgium) on February 7th, 1965, having his professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Mr. Peter von Opstal, employee, born in Zwijndrecht (Pays-Bas) on February 12 1969 having his professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. The following persons are appointed as Supervisory Directors:

- Lux Business Management, S.à r.l. Unipersonnelle, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 79.709, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Lux Konzern, S.à r.l. Unipersonnelle, a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 64.049, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

4. Robert Frank Brouwer, born on December 18, 1947 in Naaldwijk (The Netherlands), having his address at Meentweg 11a, 9756AN Glimmen, The Netherlands, is appointed as Statutory Auditor.

5. The terms of office of the Directors, the Supervisory Directors and Statutory Auditor will expire after the annual meeting of shareholders to be held for the approval of the annual accounts as of December 31, 2008.

6. The registered office of the Corporation is established at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

The undersigned notary who knows English states that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit février.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire, résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M Andre Atema, gérant, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 8 septembre 1965, résidant au Sissinge 13, 9471 JP, Zuidlaren, Pays-Bas, et

2. M Mads Ellefsen, gérant, né à Kristiansand, Norvège, le 3 avril 1969, résidant au Nesttunbrekka 80, 5524 Nesttun, Norvège, Pays-Bas,

ces deux personnes sont ici représentées par M. Luc Soleau, maître en droit, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte aux fins de publication.

Lesquels comparants tels que représentés ont déclaré constituer entre eux et ont demandé au notaire d'inscrire les statuts "d'une société anonyme" comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé entre les souscripteurs et entre les personnes qui deviendront propriétaires des actions émises dans le futur, une société anonyme (ci-après la "Société"), qui sera soumise aux lois qui lui sont applicables, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi qu'aux présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet. Le but de la Société est la prise de participation, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entités et la gestion de ces prises de participation. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière des actions, des parts sociales et autres titres, obligations, créances, certificats de dépôts et autre instruments de dettes et de façon plus générale toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité privée ou publique, y compris les sociétés. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de marque ou de propriété intellectuelle de toute origine ou nature.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra émettre des bons, obligations et titres obligataires et toute forme de dettes qui pourront être convertible et/ou titres en capital. La Société pourra prêter des fonds incluant les recettes d'emprunt et/ou l'émission de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle pourra donner des garanties et accorder des privilèges à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales. La Société pourra en outre hypothéquer, garantir, transférer, grever ou donner en gage tout ou partie de ses actifs.

La Société pourra de façon générale employer toute technique et utiliser tout instrument en relation avec ses investissements dans le but de sa gestion efficace, y compris des instruments et techniques conçues pour protéger la Société contre les créanciers, les fluctuations de devises, les fluctuations de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra exercer toute activité commerciale, financière ou industrielle et toute transaction en rapport avec des biens mobiliers ou immobiliers, en rapport direct ou indirect avec son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société prend la dénomination de "Apalta Holding S.A."

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré au sein du Grand-duché de Luxembourg par décision d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérants conformément aux règles établies pour une modification des Statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée au sein de la commune de Luxembourg par simple décision du directeur.

La Société pourra avoir des bureaux et des succursales, à la fois à Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. Capital, actions

Art. 6. Capital social.

6.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (€ 31,000) divisé en vingt-quatre mille huit cents (24,800) actions ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune, entièrement libéré.

Les actions peuvent être nominales ou au porteur à la discrétion des actionnaires.

6.2 Outre le capital social, il pourra être mis en place un compte de prime d'émission dans lequel sera transférée toute prime payée en sus de la valeur nominale de l'action. Le compte de prime d'émission pourra servir pour le paiement de toute action que la Société voudra rembourser aux actionnaires, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, aux fins de distribution aux actionnaires ou pour constituer la réserve légale.

Art. 7. Augmentation and Diminution de capital. Le capital pourra être modifié à tout moment par décision des actionnaires prises en assemblée votant suivant les règles de quorum et de majorité prévues à l'article 27 des présents Statuts, ou le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Rachat de ses propres actions. La Société pourra procéder au rachat des ses propres actions conformément à la Loi.

Chapitre III. Administration

Art. 9. Directoire. Le directoire est composé de deux catégories de membres du directoire respectivement appelées "membre du directoire de catégorie A" et "membre du directoire de catégorie B".

Les membres du directoire sont nommés, pour une période qui ne pourra excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui pourra les révoquer à tout moment.

Le nombre de membres au sein du directoire, leur mandat et leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Réunion du Directoire.

10.1. Le directoire pourra élire parmi ses membres un président.

10.2. Le directoire est convoqué sur demande du président ou de deux de ses membres aussi souvent que l'intérêt de la Société le requiert.

10.3. Une convocation écrite pour toute réunion du directoire de la Société est envoyée à tous les membres du directoire au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue, sauf dans les situations d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être exposée brièvement dans la convocation à la réunion du directoire de la Société. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du directoire de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu une pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il est possible de renoncer à la convocation écrite par consentement écrit, par télécopie, câble, télégrammes ou télex, à tous les membres du directoire de la Société. Des convocations écrites séparées ne seront pas requises pour les réunions qui seront tenues aux lieux et dates prévus par l'emploi du temps adopté par décision du directoire de la Société.

10.4. Chaque membre du directoire de la Société pourra agir à toute réunion du directoire de la Société en nommant, par écrit, télécopie, câble, télégrammes ou télex, un autre membre du directoire en tant que mandataire.

10.5. Tout membre du directoire peut participer à toute réunion du directoire de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire de telle façon que toute personne participant à la réunion puisse entendre les autres membres et discuter avec les autres membres afin de délibérer valablement; la participation à une réunion par ce moyen sera considérée comme une présence en personne.

10.6. Néanmoins, une décision du directoire peut également être prise par écrit. Cette décision se matérialisera par un ou plusieurs documents contenant les décisions et signées par chaque membre du directoire. La date de cette décision sera celle de la dernière signature.

Art. 11. Décisions du Directoire. Le directoire pourra valablement délibérer si le quorum des membres du directoire est présent ou représenté à cette réunion. Le quorum sera réputé atteint si la majorité des membres du directoire de la société sont présents ou représentés comprenant au moins la présence ou la représentation d'un membre du directoire de chaque catégorie. Les décisions prises par le directoire exigent un vote à la majorité des membres du directoire présents ou représentés, comprenant au moins le vote favorable d'un membre du directoire de chaque catégorie.

En cas de partage des votes, le président aura une voix prépondérante.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 17 ci-dessous, les obligations de quorum s'appliqueront sans tenir compte des membres du directoire en cause.

Art. 12. Pouvoirs du Directoire. Le directoire est investi des plus larges pouvoirs pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en respect de l'objet social. Les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts au conseil de surveillance sont de la compétence du directoire.

Tout contentieux mettant en cause la Société en tant que demandeur ou défendeur sera pris en charge par le directoire au nom de la Société, représenté par son président ou le membre du directoire délégué ad hoc.

Tous les trois mois, le directoire devra présenter un rapport écrit au conseil de surveillance à propos de la situation en cours de la Société.

Art. 13. Décisions du Directoire requérant l'approbation préalable du Conseil de Surveillance. Le directoire devra demander l'approbation préalable du conseil de surveillance avant de prendre les décisions suivantes:

- Louer, donner à bail, acquérir, aliéner ou grever des biens immobiliers et créances sur ces biens;
- Emprunter et prêter de l'argent et contracter des financements;
- Accorder des donations;
- Intervenir dans une société ou une entreprise;
- Ester en justice en tant que demandeur, sauf en cas d'actions avant jugement ou mesures provisionnelles;
- Négocier le projet de convention relative à la faillite et les moratoires officiels et compromettre;
- Accorder des garanties personnels et nantissement;
- Engager, limoger, ou suspendre des salariés dont le salaire brut dépasse cent mille euro (€ 100,000) ou équivalent;
- Prendre part à une convention de quelque nature que ce soit, dont la valeur ou l'objet dépasse deux-cent cinquante mille euros (€ 250,000) ou équivalent. A ce sujet, toute convention contracté avec le même cocontractant dans le même mois sera considéré comme une convention séparée;
- Mettre en place ou fermer tout succursale/bureau de la Société à Luxembourg ou à l'étranger;
- Intenter une action en déclaration de faillite ou un moratoire officiel;
- Transférer l'activité économique conduite par la Société ou son arrêt, en tout ou partie;
- Donner procurations et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 14. Pouvoir de signatures. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux membres du directoire ou par la signature seule de l'administrateur délégué, à la condition que des décisions spéciales soient prises concernant les signatures autorisées en cas de délégation de pouvoir ou procurations données par le directoire conformément à l'article 15 des Statuts.

Dans le cas où la Société serait administrée par deux catégories de membres du directoire, la Société ne sera engagée que par la signature conjointe d'un membre du directoire de catégorie A et d'un membre du directoire de catégorie B, sauf si un conflit d'intérêt tel que définit dans l'article 17 ci-dessous, intervient.

Art. 15. Administration journalière. Le directoire pourra déléguer ses pouvoirs d'administration journalière de la société à un ou plusieurs membres du directoire, dénommés administrateurs délégués.

Le directoire pourra également déléguer l'administration de la totalité des affaires de la Société ou d'une activité particulière à un ou plusieurs membres du directoire, et donner un pouvoir spécial à un mandataire pour des questions particulières à l'un de ses membres ou non, actionnaires ou non.

Art. 16. Responsabilité - Indemnisation. Le directoire, en raison de sa situation, n'assume aucune responsabilité personnelle au regard des engagements valablement pris au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout membre du directoire ou tout préposé ainsi que leurs héritiers, exécuteur testamentaire et administrateurs légaux, contre tout dommage et intérêts devant être payé lui/elle ou dépenses ou coûts raisonnables engagés par lui/elle, en tant que conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédure dans lequel/laquelle il/elle serait partie par le fait qu'il/elle soit ou ait été membre du directoire ou préposé de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancier et par laquelle il/elle ne peut être indemnisé(e), à l'exception des matières dans lesquelles il/elle pourrait être jugé(e) dans le cadre d'une action, procès ou procédure pour faute lourde, fraude ou faute intentionnelle. En cas de règlement amiable, l'indemnisation ne sera accordée qu'en relation avec les thèmes traités dans le règlement amiable et que la Société reçoit confirmation de son conseiller légal que la personne à indemniser n'a commis aucune faute dans sa fonction. Le droit d'indemnisation précité n'exclut aucun autre droit auquel le membre du directoire ou le préposé aurait droit.

Art. 17. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou cabinet ne pourra pas être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du directoire ou tout préposé ou employé de la Société a des intérêts personnels, ou est un administrateur, collaborateur, membre, préposé, employé de l'autre société ou cabinet. Sauf dispositions contraires futures, tout membre du directoire ou employé de la Société occupant une fonction d'administrateur, collaborateur, préposé ou employé de toute société ou cabinet avec laquelle/lequel la Société entrerait en relation ne pourra pas, du fait de sa relation avec cette autre société ou cabinet, être automatiquement interdit de considérer, voter et agir en rapport avec cette entrée en relation.

Cependant, dans le cas où tout membre du directoire de la Société aurait un quelconque intérêt personnel au travers de l'une des transactions de la Société, celui-ci devra le faire savoir au directoire et son vote ne sera pas pris en compte en ce qui concerne les décisions en relation avec cette transaction, et cette transaction et l'intérêt personnel du membre du directoire ou du préposé devra être exposé lors de l'assemblée générale des actionnaires suivante.

Chapitre IV. Surveillance et Conseil de Surveillance

Art. 18. Conseil de Surveillance. Le conseil de surveillance est composé d'un ou plusieurs membres et a pour mission de surveiller les activités du directoire.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui sera déterminée pendant cette assemblée.

Le nombre de membre du conseil de surveillance, leur mandat et leur rémunération est fixée par l'assemblée générale des actionnaires.

Aucun membre du conseil de surveillance ne peut cumuler la fonction de membre du directoire sauf en accord avec la loi du 25 août 2006 sur la Société Européenne.

Art. 19. Réunions du conseil de surveillance.

19.1. Le conseil de surveillance pourra élire parmi ses membres un président.

19.2. Le conseil de surveillance est convoqué au moins une fois par an sur demande de son président de son propre chef, ou par le président sur demande d'au moins deux membres ou sur demande du conseil de surveillance.

19.3. Une convocation écrite doit être délivrée à chaque membre du conseil de surveillance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances devra être exposé brièvement dans la convocation à la réunion du conseil de surveillance de la Société. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de surveillance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés, et avoir eu une pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il est possible de renoncer à la convocation écrite par consentement écrit, par télécopie, câble, télégrammes ou télex, à tous les membres du conseil de surveillance de la Société. Des convocations écrites séparées ne seront pas requises pour les réunions qui seront tenues aux lieux et dates prévus par l'emploi du temps adopté par décision du conseil de surveillance de la Société.

19.4. Chaque membre du conseil de surveillance de la Société pourra agir à toute réunion du conseil de surveillance de la Société en nommant, par écrit, télécopie, câble, télégrammes ou télex, un autre membre du directoire en tant que mandataire.

19.5. Tout membre du conseil de surveillance peut participer à toute réunion du directoire de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire de telle façon que toute personne participant à la réunion puisse entendre les autres membres et discuter avec les autres membres afin de délibérer valablement; la participation à une réunion par ce moyen sera considérée comme une présence en personne.

19.6. Néanmoins, une décision du conseil de surveillance peut également être prise par écrit. Cette décision se matérialisera par un ou plusieurs documents contenant les décisions et signées par chaque membre du conseil de surveillance. La date de cette décision sera celle de la dernière signature.

Art. 20. Décisions du Conseil de Surveillance. Le conseil de surveillance pourra valablement délibérer si le quorum des membres du conseil de surveillance est présent ou représenté à cette réunion. Le quorum sera réputé atteint si la majorité des membres du conseil de surveillance de la société sont présents ou représentés. Les décisions prises par le conseil de surveillance exigent un vote à la majorité des membres du conseil de surveillance présents ou représentés.

En cas de partage des votes, le président aura une voix prépondérante.

Art. 21. Pouvoir du Conseil de Surveillance. Le conseil de surveillance a pour rôle de superviser les activités du directoire. A cet égard, le conseil de surveillance a les plus larges pouvoir pour revoir toutes les opérations gérées par le directoire et doit donner son approbation avant signature des opérations décrites à l'article 13 des Statuts.

Art. 22. Pouvoir de Signatures. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux de ces membres conformément au quorum fixé à l'article 20 des Statuts.

Art. 23. Responsabilité - Indemnisation. Le conseil de surveillance, en raison de sa situation, n'assume aucune responsabilité personnelle au regard des engagements valablement pris au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout membre du conseil de surveillance ou tout préposé ainsi que leurs héritiers, exécuteur testamentaire et administrateurs légaux, contre tout dommage et intérêts devant être payé lui/elle ou dépenses ou coûts raisonnables engagés par lui/elle, en tant que conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédure dans lequel/laquelle il/elle serait partie par le fait qu'il/elle soit ou ait été membre du conseil de surveillance ou préposé de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancier et par laquelle il/elle ne peut être indemnisé(e), à l'exception des matières dans lesquelles il/elle pourrait être jugé(e) dans le cadre d'une action, procès ou procédure pour faute lourde, fraude ou faute intentionnelle. En cas de règlement amiable, l'indemnisation ne sera accordée qu'en relation avec les thèmes traités dans le règlement amiable et que la Société reçoit confirmation de son conseiller légal que la personne à indemniser n'a commis aucune faute dans sa fonction. Le droit d'indemnisation précité n'exclut aucun autre droit auquel le membre du conseil de surveillance ou le préposé aurait droit.

Chapitre V. Actionnaire(s)

Art. 24. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires valablement constituée représentera les actionnaires la Société. Il aura les plus larges pouvoirs pour instruire, exécuter et ratifier tout acte en relation avec les opérations de la Société.

Art. 25. Assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires devra se dérouler conformément au droit Luxembourgeois, au siège social de la Société à Luxembourg ou tout autre lieu dans la commune tel que spécifié dans la convocation, le 15 mars de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se déroulera le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires pourra se dérouler à l'étranger si, conformément à la décision du directoire de la Société, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 26. Autres réunion des Actionnaires. Les autres réunions des actionnaires de la Société se dérouleront aux lieux et dates spécifiés dans la convocation.

Art. 27. Procédure, vote.

27.1. Chaque action donne droit à un vote.

27.2. Sauf dispositions contraires de la Loi ou des Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront prises à la majorité des membres présents ou représentés et votants.

27.3. Une assemblée générale extraordinaire convoquée afin de modifier les Statuts, ne pourra valablement délibérer qu'à la condition qu'au moins la moitié du capital soit représenté et que l'ordre du jour détaille les modifications des Statuts proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas respectée, une deuxième réunion sera convoquée, dans les conditions prescrites dans les Statuts, par voie d'avis publié deux fois, à quinze jours d'intervalle et au moins quinze jours avant la réunion dans le journal officiel Luxembourgeois, le Mémorial, et dans deux journaux Luxembourgeois. Cette convocation devra reproduire l'agenda et indiquer la date et les résultats de la réunion précédente.

Lors de la deuxième réunion, les actionnaires pourront délibérer sans condition de proportion du capital représenté. Lors des deux réunions, les décisions, dans le but d'être adoptées, doivent être passées avec une majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés.

27.4. La nationalité de la Société peut être changée et les obligations de ses actionnaires peuvent être accrues uniquement avec le consentement unanime des actionnaires et des obligataires, le cas échéant.

27.5. Un associé peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en nommant une autre personne comme mandataire soit par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex.

27.6. Tout actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire de telle façon que toute personne participant à la réunion puisse entendre les autres personnes et discuter avec les autres personnes afin de délibérer valablement; la participation à une réunion par ce moyen sera considérée comme une présence en personne.

27.7. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires de la Société, et qu'ils considèrent avoir valablement été convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être tenue sans convocation préalable.

Chapitre VI. Supervision

Art. 28. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes seront nommés pour une période ne pouvant dépasser six ans et sont rééligibles.

Le(s) commissaire(s) aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et mandat. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires sans juste motif.

Chapitre VII. Période Comptable, Distribution des Bénéfices

Art. 29. Année Sociale. L'année sociale de la Société commencera au premier janvier pour se terminer le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Après déduction de toutes les dépenses de la Société et amortissement, le solde créditeur représente le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, cinq pourcent (5%) du montant sera alloué à la réserve légale; cette déduction cesse d'être obligatoire une fois que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital de la Société, mais devra reprendre jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, le cas échéant, et pour quelque raison que cela soit, elle a été diminuée.

Le directoire peut décider de distribuer des dividendes intérimaires, conformément à la Loi.

Les comptes sont à la disposition de l'assemblée générale.

Chapitre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physique ou morale, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixera leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre IX. Loi Applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toute question non couverte par les présents Statuts sera traitée au regard de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel qu'amendée, ainsi que la loi du 25 août 2006 sur la Société Européenne, et le règlement No 2157/2001 du 8 octobre 2001.

Dispositions transitoires

1. La première année comptable commencera à la date de constitution de la société pour se terminer le 31 décembre 2008.

2. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription

Les statuts ayant été adoptés, les parties comparantes déclarent souscrire la totalité du capital comme suit:

	Actions
1. M. Andre Atema	12,400
2. M. Mads Ellefsen	12,400
TOTAL	<u>24,800</u>

Toutes les actions ont été entièrement payées en espèce, de telle sorte que trente et un mille euro (€ 31,000) sont dorénavant à disposition de la Société, la en preuve ayant été faite au notaire.

Exposé

Le notaire instrumentant déclare que les conditions prévues dans l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été respectées.

Coûts

Le montant total des frais, coûts, rémunérations et dépenses, de quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à environ deux mille euro.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes citées ci-dessous, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme valablement convoquées, ont décidé de tenir immédiatement une assemblée générale.

Après avoir vérifié que la Société ait été régulièrement constituée, les décisions suivantes ont été votées de façon unanime:

1. La Société est administrée par deux membres du directoire de catégories A et deux membres du directoire de catégorie B.

2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du directoire:

Membres du directoire de Catégorie A:

- M Andre Atema, gérant, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 8 septembre 1965, résidant au Sissinge 13, 9471 JP, Zuidlaren, Pays-Bas, et

- M Mads Ellefsen, gérant, né à Kristiansand, Norvège, le 3 avril 1969, résidant au Nesttunbrekka 80, 5524 Nesttun, Norvège,

Membres du directoire de Catégorie B:

- M. Gilles Jacquet, employé privé, né à Saint Mard (Belgique) le 7 février 1965, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- M. Peter von Opstal, employé privé, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969 ayant son adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que membres du conseil de surveillance:

- Lux Business Management, S.à r.l. Unipersonnelle, une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 79.709 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and

- Lux Konzern, S.à r.l. Unipersonnelle, une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, enregistrée sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 64.049 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

4. Robert Frank Brouwer, né le 18 décembre 1947 à Naaldwijk (Pays-Bas), résident à Meentweg 11a, 9756AN Glimmen, Pays-Bas, est nommé commissaire aux comptes.

5. La mission des membres du directoire, des administrateurs délégués et du commissaire aux comptes se terminera lors de l'assemblée générale extraordinaire qui doit être tenu pour l'approbation des comptes pour l'année sociale se terminant le 31 décembre 2008.

6. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française; dans l'hypothèse de différences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. SOLEAU, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 29 février 2008. LAC/2008/8894. — Reçu cent cinquante cinq euros (155 euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 MARS 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008043132/211/666.

(080046395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Rilston S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 137.278.

— STATUTES

In the year two thousand and eight, on the 29th

Before Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg;

There appeared:

RILSTON LIMITED, with registered address at First Floor, Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Ireland, registered on the Trade Register of Ireland under number 406061.

here represented by Mr. Geoffrey HUPKENS, with professional address, in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg;

by virtue of a power of attorney, given in Dublin on 28 February 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is the acquisition, management, development and sale, for its own account, directly or indirectly, of real estate of any nature or origin, whatsoever, located in Luxembourg or any other jurisdiction.

The object of the Company is further the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other way undertakings and companies either Luxembourg or foreign entities as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise. The Company may further acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in other companies in Luxembourg or foreign, remunerated or not.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and intangible rights as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the

obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuations risk and others risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its the above described objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "RILSTON S. à r. l.".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares having a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) per share each.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be partners. The managers are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members. The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least one (1) A manager is present or represented. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the joint signature of two Managers with at least one A Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	shares
RILSTON LIMITED	12,500
Total	12,500

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500. - EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2008.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand eight hundred and fifty euros (1.850.-EUR).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the partner representing the entire subscribed capital of the Company has here-with adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

A. A Managers:

Mr. Eddy DOME, Private Employee, born on August 16th 1965, in Waremme (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mrs. Géraldine SCHMIT, Company Director, born on November 12th 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

B. B Managers:

Mrs. Pauline COX, born on November 18th 1953 in Laois (Ireland), residing at 111, Dulwich Village, Dulwich, London SE21 7BJ, Great Britain;

Mr. Malcom WESTON, born on May 23rd 1974 in Dublin (Ireland) residing at 6, The Orchard, Graigavern Lodge, Ballybrittas, CO Laois, Ireland;

The Company will be bound by the joint signature of two Managers with at least one A Manager.

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le 29 février;

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg;

A COMPARU:

RILSTON LIMITED, ayant son siège social à First Floor, Marine House, Clanwilliam Court, Dublin 2, Mande, immatriculée au Registre de Commerce de la République d'Irlande sous le numéro 406061,

ici représentée par Monsieur Geoffrey HUPKENS, avec adresse professionnelle à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg; en vertu d'une procuration donnée à Dublin le 28 février 2008.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la vente pour son propre compte, directement ou indirectement, de biens immobiliers de quelque nature ou origine que ce soit, situés au Luxembourg ou dans tout autre pays.

L'objet social de la Société est également l'acquisition de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société pourra également acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra prendre toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérées ou non.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et incorporels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou celles de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra aussi gager, nantir, grever, transférer, grever tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet tel que décrit ci-dessus.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "RILSTON S. à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera remplacée par une élection parmi les gérants présents lors de la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut donner procuration à un autre gérant de même catégorie pour le représenter à la réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins un gérant A est présent ou représenté. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par les gérants y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les gérants.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants dont au moins un gérant A ou par tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions

collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	shares
RILSTON LIMITED	12,500
Total	12,500

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (1.850.-EUR).

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes: 1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

A. Gérants A:

M. Eddy DOME, Employé Privé, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

Mrs. Géraldine SCHMIT, Administrateur de Sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

B. Gérants B:

Mrs. Pauline COX, née le 18 novembre 1953 à Laois (Mande), résidant à 111, Dulwich Village, Dulwich, Londres SE21 7BJ, Grande-Bretagne;

Mr. Malcom WESTON, né le 23 mai 1974 à Dublin (Mande), résidant à 6, The Orchard, Graigavern Lodge, Ballybrittas, CO Laois, Irlande;

La Société est valablement engagée par la signature conjointe deux gérants dont au moins un gérant A.

2. Le siège social de la société est établi à au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hupkens, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette le 7 mars 2008, Relation: EAC/2008/3346. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- Euro à 0,5% 62,50.-

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 17 mars 2008.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2008043139/209/317.

(080046457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Electro Motor & Compressors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 95.205.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 59/2008 en date du 6 février 2008 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320, L-2013 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2008043185/208/14.

(080046606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Pharos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue de Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 104.932.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Christine DOERNER
Notaire

Référence de publication: 2008043186/209/12.

(080046928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Christine DOERNER
Notaire

Référence de publication: 2008043190/209/12.

(080046980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Inncona S.à r.l. & Cie. Sixième (6.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 137.290.

—
STATUTEN**Gesellschaftsvertrag****Art. 1. Firma, Sitz.**

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.à r.l. & Cie. Sixième (6) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3 Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.à r.l. Mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128812. Die INNCONA Management S.à r.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.à r.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 10.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Rathmann, Torsten

Straße: Elsestr. 29

Postleitzahl/Wohnort: 32130 Enger

Geburtsdatum/Geburtsort: 05.05.70 / Herford

Beruf: Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen.

Art. 4 Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.à r.l., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.à r.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.à r.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
 - b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen.
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
 - e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
 - h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;

i) Aufnahme neuer Gesellschafter Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.à r.l. Die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Gesellschaftsvertrag

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

(1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.

(2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.

(3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.

(4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

(5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.

(6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über

- a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.

(2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.

(3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.

(4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. Die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75 % der Stimmen.

(5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.

Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29 Juni 2007.
INNCONA Management S.à r.l.
Unterschrift
Geschäftsführer

Référence de publication: 2008043198/6845/116.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO02119. - Reçu 254,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.295.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 51115 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER
Notaire

Référence de publication: 2008043226/211/11.

(080046793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

ATOZ
Aerogolf Centre, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2008043273/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07552. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.

Coast Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.939.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 2007 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

ATOZ
Aerogolf Centre, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2008043275/4170/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07553. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080046640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2008.
